



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle

Deuxième groupe d'opposition

Troisième groupe d'opposition

TABLE DES MATIÈRES

Opposition officielle

Question 61	Nombre de cadres.....	1
Question 62	Nombre d'ETC et prévisions.....	3
Question 63	Nombre et pourcentage d'employés affectés à la vérification, à la perception fiscale et à la récupération fiscale	5
Question 65	Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.....	7
Question 67	Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.....	9
Question 69	Nombre de contribuables ayant conclu une entente de paiement pour acquitter la somme due au gouvernement, à titre de contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés.....	11
Question 70	Contrebande de tabac.....	13
Question 72	Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration.....	15
Question 73	Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration	17
Question 74	Plan d'embauches pour contrer l'évasion fiscale.....	19
Question 75	Nombre de nouveaux enquêteurs	21
Question 76	Évolution du nombre de dossiers faisant l'objet d'une contestation	23
Question 77	Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations	25
Question 78	Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse	27
Question 79	Vérificateurs fiscaux	29
Question 80	Évolution du nombre d'inspecteurs	31
Question 81	Critères de performance des employés de Revenu Québec.....	33
Question 82	Montant investi pour le développement des services électroniques.....	35
Question 83	Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours	37
Question 84	Taux de roulement du personnel.....	39
Question 85	Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire	41
Question 86	Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet.....	43
Question 87	Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire.....	45
Question 88	Nombre et nature des plaintes reçues par mois.....	47
Question 89	Planification fiscale abusive	49
Question 90	Comité ACCES construction	51

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Question 91	Ventilation par année et par minéral des droits miniers payés et impayés (question 156 référée par le ministère des Finances du Québec).....	53
Deuxième groupe d'opposition		
Question 1	Liste des concours de recrutement	57
Question 2	Recettes fiscales récoltées dans le cadre de successions	63
Question 3	Recettes fiscales récoltées auprès de contribuables décédés	65
Question 4	Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010 et nouvelles mesures mises en place.....	67
Question 5	Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives émises en vertu du programme du MERN.....	71
Question 6	Données compilées par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés	73
Question 10	Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement	75
Question 11	Bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique.....	77
Question 12	Dépenses liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique	79
Question 13	Revenus fiscaux bruts amassés par la taxe sur l'hébergement touristique	81
Question 14	Nombre d'infractions constatées aux lois dont Revenu Québec est chargé de l'application	83
Question 15	Nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont Revenu Québec est chargé de l'application et leur valeur monétaire	85
Question 16	Taux effectif d'imposition sur le revenu	87
Question 19	Dépenses encourues et études effectuées quant à l'implantation de déclarations de revenus préremplies	89
Question 21	Nombre d'enquêteurs de Revenu Québec en service pour faire respecter la réglementation entourant l'hébergement touristique de type Airbnb, contraventions délivrées et montant des amendes récoltées.....	91
Question 22	Contrôles de conformité fiscale effectués dans le milieu de la coiffure depuis 2014	93
Troisième groupe d'opposition		
Question 1	Mesures de contrôle mises en place afin d'assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d'impôt correspondent à des places réellement utilisées (question 54 référée par le ministère de la Famille)	97

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Question 2	Nombre d'inspections menées auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées (question 37 référée par le ministère des Finances du Québec).....	99
Question 3	Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire (question 64 référée par le ministère des Finances du Québec).....	101



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle



QUESTION 61

Nombre de cadres au ministère et pourcentage par rapport au nombre total d'employés.

RÉPONSE

Taux d'encadrement

	2023-2024 au 31 janvier
Nombre de cadres ¹	711
Nombre d'effectifs ²	12 152
Taux d'encadrement	5,9 %

1. Le nombre de cadres représente tous les effectifs (630 et 640) en lien d'emploi avec Revenu Québec. Cela inclut les cadres occasionnels, les préretraites, les congés sans traitement et les invalidités.
2. Le nombre d'effectifs représente tous les effectifs en lien d'emploi avec Revenu Québec à l'exception du personnel étudiant et des stagiaires.



QUESTION 62

Nombre d'ETC ainsi que les prévisions pour 2024-2025. Prévisions de départ à la retraite et plan de remplacement.

RÉPONSE

Effectif (en ETC)

	2023-2024 prévision
Effectif	11 693

**QUESTION 63**

Nombre et pourcentage d'employés affectés à :

- a) la vérification;
- b) la perception fiscale;
- c) la récupération fiscale.

RÉPONSE

Effectif de Revenu Québec (en ETC)

	2023-2024	
	(prévision)	(pourcentage)
Revenu Québec	11 693	100 %
Vérification	2 562	21,9 %
Recouvrement fiscal	1 066	9,1 %
Récupération fiscale	3 389	29,0 %

1. La prévision de 3 389 ETC en récupération fiscale inclut la prévision de 2 562 ETC de la vérification.



QUESTION 65

Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.

RÉPONSE

Perception des taxes (en ETC)

	2023-2024 prévision
Effectif	3 572,1



QUESTION 67

Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.

RÉPONSE

Perception des taxes du Québec (en M\$)

	2023-2024 prévision
Coût	235,8

**QUESTION 69**

Le nombre de contribuables qui ont conclu une entente de paiement avec Revenu Québec pour acquitter la somme due au gouvernement, à titre de contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés. Fournir le détail des sommes en jeu.

RÉPONSE

La mise à jour économique du 7 novembre 2019 a annoncé l'abolition de la contribution additionnelle pour services de garde subventionnés rétroactive au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, depuis l'année d'imposition 2019, tous les parents paient un tarif réduit unique et ils n'ont plus de contribution additionnelle à payer lors de la production de leur déclaration de revenus.



QUESTION 70

Concernant la contrebande de tabac en 2023-2024, indiquez :

- a) le nombre de personnes attirées à la lutte contre la contrebande de tabac;
- b) le nombre de saisies de produits de contrebande ainsi que la valeur des saisies;
- c) le nombre d'inspections pour le contrôle de la contrebande;
- d) le nombre et le montant des amendes distribuées pour la lutte contre la contrebande.

Ventiler par région administrative.

RÉPONSE

Le nombre de personnes affectées à la lutte à la contrebande de tabac et la ventilation par région découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

L'ensemble des saisies de tabac a été effectué dans le cadre du programme ACCES Tabac par les divers corps policiers. À cet effet, Revenu Québec agit à titre de poursuivant. La valeur totale des saisies en tabac s'élève à 20,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2023.

TABLEAU 1
Résultat des inspections

	2023-2024 au 31 janvier
Nombre d'inspections réalisées par Revenu Québec	449

TABLEAU 2
Résultat des poursuites¹

	2023-2024 au 31 janvier
Nombre de condamnations ² par type de personnes ³	
Individus	1 495
Sociétés	9
Montant des amendes ²	13 018 328 \$

1. Les résultats des poursuites incluent les dossiers d'inspection et d'enquête de Revenu Québec ainsi que les dossiers provenant des corps policiers.
2. Le nombre de condamnations et le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.
3. Une personne peut être condamnée pour plus d'une infraction.



QUESTION 72

Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration pour la problématique de l'évasion fiscale.

RÉPONSE

Inspections dans le secteur de la restauration

	2023-2024 au 31 janvier
Nombre d'inspections	3 636



QUESTION 73

Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration pour la problématique de l'évasion fiscale.

RÉPONSE

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, le montant des amendes dans le secteur de la restauration s'élève à 985 925 \$.



QUESTION 74

Prévisions d'ajouts d'employés professionnels en vue de remplir le mandat d'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale :

- a) plan d'embauche;
- b) prévision du nombre d'embauches pour les prochaines années;
- c) nombre de professionnels présentement affectés à l'évasion fiscale;
- d) nombre d'embauches.

RÉPONSE

Le nombre d'effectifs déployés à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal est estimé à 3 389 ETC en 2023-2024.



QUESTION 75

Nombre de nouveaux enquêteurs engagés par le ministère ou tout organisme qui en relève, et ventilé par mandat.

RÉPONSE

Nouvelles enquêteuses ou nouveaux enquêteurs engagés

	2023-2024 au 31 janvier
Nombre de personnes engagées	9



QUESTION 76

Évolution du nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une contestation, ainsi que l'évolution des coûts relatifs à ces oppositions.

RÉPONSE

	2023-2024 au 31 janvier
Nombre de dossiers	4 528



QUESTION 77

Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations ainsi que le délai de traitement moyen.

RÉPONSE

	2023-2024 au 31 janvier
Décisions maintenues	50,9 %
Délai de traitement ¹	
Décisions en 6 mois ou moins – Complexité faible ou moyenne	94,2 %
Décisions en 12 mois ou moins – Complexité élevée	91,0 %

1. Le nombre de jours requis pour résoudre une opposition inclut le temps compris à partir de l'enregistrement du dossier jusqu'à la communication de la décision, mais exclut le délai attribuable à la personne opposante pour fournir toute information qu'elle juge nécessaire pour traiter son opposition.



QUESTION 78

Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse versus les coûts relatifs à cette utilisation.

RÉPONSE

Résultats du programme Indices de richesse

	2023-2024 au 31 janvier
Somme récupérée	15,4 M\$
Ressources utilisées (en ETC)	21,5

**QUESTION 79**

Concernant les vérificateurs fiscaux :

- a) nombre d'embauches;
- b) nombre d'heures moyennes de formation;
- c) nombre de départs (ventilé par raison du départ);
- d) nombre d'années d'expérience dans le domaine.

RÉPONSE

- a) Nombre de membres du personnel en vérification fiscale embauchés pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024 : 21
- b) Nombre de jours moyen de formation par membre du personnel en vérification fiscale en 2023 (année civile) : 3,8 jours
- c) Nombre de départs (ventilé par raison du départ) :

Départs du personnel en vérification fiscale chez le personnel régulier

Raison du départ	2023-2024 au 31 janvier
Retraite	31
Démission	60
Exercice du droit de retour dans la fonction publique	1
Autre	5
Total	97

- d) Revenu Québec n'est pas en mesure d'indiquer le nombre d'années d'expérience dans le domaine pour le personnel en vérification fiscale.



QUESTION 80

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'Agence du revenu et de la masse salariale s'y rattachant.

RÉPONSE

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs et masse salariale pour toutes les activités d'inspection

	2023-2024 au 31 janvier
Effectif (en ETC)	76,4
Masse salariale	5 038 700 \$

**QUESTION 81**

Fournir les critères de performance ou objectifs de rendement chiffrés que les employés du ministère du Revenu doivent atteindre, par catégorie d'emploi, par ancienneté, et par région. Spécifier tout changement à ces critères ou objectif avec la création de l'Agence du Revenu.

RÉPONSE

Revenu Québec n'impose pas d'objectifs de rendement aux membres de son personnel. Les attentes signifiées au personnel portent principalement sur le respect des politiques organisationnelles et des procédures de travail, ainsi que sur l'application rigoureuse des lois fiscales (qualité des dossiers).



QUESTION 82

Montant investi pour le développement des services électroniques en 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.

RÉPONSE

Montant investi par Revenu Québec pour le développement des services électroniques (en k\$)

	2023-2024 au 31 janvier
Montant investi ¹	3 592,9

1. Les investissements sont calculés sur la base d'estimations réalisées au début des projets.



QUESTION 83

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours en 2023-2024.

RÉPONSE

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours

	2023-2024 au 31 janvier
Pourcentage des déclarations de revenus des particuliers reçues par Internet et traitées dans un délai de 14 jours	80,9 %



QUESTION 84

Taux de roulement du personnel.

RÉPONSE

Taux de roulement du personnel régulier, excluant les retraites

	2023-2024 prévision
Taux de roulement	4,3 %



QUESTION 85

Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire.

RÉPONSE

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, le délai moyen de traitement a été de 15 jours. L'engagement pris par Revenu Québec est de traiter toute nouvelle demande dans un délai moyen de 30 jours.



QUESTION 86

Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet.

RÉPONSE

Un des objectifs fondamentaux du Programme de perception des pensions alimentaires est d'assurer la régularité des paiements. Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, 75,9 % des créanciers ont reçu leur pension courante à temps et en entier.



QUESTION 87

Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire par année.

RÉPONSE

Programme de perception des pensions alimentaires (en ETC)

	2023-2024 prévision
Effectifs	921



QUESTION 88

Nombre et nature des plaintes reçues par mois en 2023-2024.

RÉPONSE

Nombre de plaintes reçues au Bureau de la protection des droits de la clientèle (BPDC) de Revenu Québec pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, selon la nature de la plainte

Nature	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juil. 2023	Août 2023	Sept. 2023	Oct. 2023	Nov. 2023	Déc. 2023	Janv. 2024	Total
Traitement de dossiers	71	67	49	58	58	49	49	47	27	42	517
Délais	29	39	33	42	33	34	29	58	31	26	354
Qualité des services	19	15	12	8	10	6	4	6	6	7	93
Relations avec la clientèle	6	11	3	6	1	5	4	9	3	6	54
Confidentialité	1	1	2	3	-	1	8	-	2	6	24
Accessibilité	10	6	16	15	16	14	15	6	8	20	126
Autres	1	-	-	-	-	9	-	-	-	-	10
Total	137	139	115	132	118	118	109	126	77	107	1 178

**QUESTION 89**

Concernant la lutte contre la planification fiscale abusive, effectifs de la direction, budget, nombre de dossiers traités et montant récupéré.

RÉPONSE

- Au 31 janvier 2024, 140 personnes faisaient partie du Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales, pour un budget évalué à près de 16,9 M\$.
- Au total, les avis de cotisation délivrés par le groupe d'intervention spécialisé s'élèvent à 440,0 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.
 - Dans le domaine de la planification fiscale agressive, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, Revenu Québec a émis 415 avis de cotisation auprès de 152 contribuables, ce qui a permis de délivrer des avis d'une valeur totale de 359,2 M\$.
 - Concernant les divulgations volontaires, les efforts réalisés pour cette même période ont permis d'émettre des cotisations d'une valeur de 80,8 M\$.



QUESTION 90

Concernant le comité ACCES construction, effectifs, budget, et nombre d'interventions.

RÉPONSE

Revenu Québec participe au comité ACCES construction qui constitue l'un des moyens de lutter contre l'évasion fiscale dans le secteur de la construction en assurant une meilleure cohérence gouvernementale et en favorisant l'échange d'information.

Nombre de visites effectuées sur un chantier

	2023-2024 au 31 janvier
Interventions avec la Commission de la construction du Québec (CCQ)	645
Interventions avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	636
Interventions avec la CNESST et la Régie du bâtiment du Québec (RBO) dans le secteur de la rénovation résidentielle	156

Par ailleurs, les moyens et les ressources déployés par Revenu Québec par secteur d'activité découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.

**QUESTION 91**

Il s'agit de la question numéro 156 de la demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle adressée au ministère des Finances du Québec.

Ventilation des droits miniers payés et impayés en ventilant par année et par minerai exploité pour 2023-2024. Actions posées pour récupérer ces montants.

RÉPONSE

La Loi sur les mines est sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). En vertu de cette loi, le MRNF rend publics la quantité, la valeur du minerai, les droits versés par les sociétés minières titulaires de baux miniers ou de concessions minières ainsi que les redevances provenant des substances minérales de surface. Ces données sont disponibles sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :

[Données sur l'activité minière - Ministère des Ressources naturelles et des Forêts \(gouv.qc.ca\)](https://www.mrnf.gouv.qc.ca/activite-miniere)

Depuis le 1^{er} septembre 2015, Revenu Québec est responsable de l'application de la Loi sur l'impôt minier, qui relevait auparavant du MRNF. Les actions entreprises pour récupérer les sommes dues découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d'opposition



QUESTION 1

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année écoulée incluant, pour chacun de ces concours :

- a) le nombre de postes offerts;
- b) le nombre de postulants;
- c) la date;
- d) la nature (concours réservé ou non);
- e) le taux de réussite;
- f) la répartition par région administrative;
- g) la date de la publication des résultats.

RÉPONSE

La liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pendant l'année 2023-2024 est présentée dans le tableau qui suit.

L'ensemble des appels de candidatures externes que publie Revenu Québec s'adresse à tous. Au terme du processus de dotation, c'est le statut du candidat sélectionné qui donnera lieu au mouvement (recrutement, affectation, promotion). Un appel de candidatures externe peut vouloir combler un besoin spécifique ou encore constituer un bassin de candidatures dans le but de combler plusieurs postes de même nature durant une période donnée.

Depuis le 2 mars 2021, une approche par recommandation est venue remplacer les seuils de passage et le mode éliminatoire. Toute personne candidate évaluée peut dorénavant être considérée pour un emploi.

Les évaluations se font à la pièce, à des moments différents et en fonction des besoins et des profils recherchés.

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pendant l'année 2023-2024 (au 31 janvier 2024)

Titre de l'appel de candidatures	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nombre de postes offerts ¹	Nombre de personnes postulantes	Région administrative ²
Conseiller en analyse et en gestion financière	2023-04-03	2023-04-14	1	371	Toutes
Enquêteur interne	2023-04-12	2023-05-02	1	306	03 - 06
Chef du Service du centre d'expertise du système de paie	2023-04-17	2023-05-07	1	61	03
Coordonnateur des bases de données de gestion des configurations	2023-04-19	2023-05-10	1	111	Toutes
Chauffeur ³	2023-04-26	2023-05-17	2	37	06
Technicien en inspection	2023-05-01	2023-05-21	s. o.	262	03 - 06
Technicien aux opérations de rémunération	2023-05-15	2023-06-04	1	487	03 - 06
Directeur principal des services en ligne et systèmes informatiques pour les entreprises	2023-05-17	2023-06-14	1	124	03 - 06
Avocat plaidant dans le domaine du droit criminel et pénal	2023-05-18	2023-06-08	1	17	03

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pendant l'année 2023-2024 (au 31 janvier 2024) (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nombre de postes offerts ¹	Nombre de personnes postulantes	Région administrative ²
Avocat plaidant dans le domaine du droit fiscal et civil	2023-06-05	2023-06-26	4	48	03 - 06
Opérateur et commis aux opérations dans le domaine de l'insertion, impression et reprographie	2023-06-07	2023-06-25	7	107	03
Chef du Service des opérations d'encaissement	2023-06-07	2023-06-27	1	242	06
Spécialiste en infonuagique	2023-06-12	2023-07-16	s. o.	78	Toutes
Conseiller en architecture des TI	2023-06-12	2023-07-16	s. o.	116	Toutes
Chargé de projets dans le domaine des TI	2023-06-12	2023-07-16	s. o.	165	Toutes
Coordonnateur de projet pour le Programme de gestion de l'exemption fiscale des Premières Nations en matière de taxes	2023-06-14	2023-07-04	1	63	Toutes
Conseiller stratégique en gestion de projet	2023-06-16	2023-07-09	1	260	03 - 04 - 06
Chefs de Service dans le domaine de la comptabilité	2023-07-10	2023-08-06	2	56	03
Chef du Service du traitement des remises non conformes	2023-07-10	2023-08-13	1	154	03
Conseiller expert en gestion des bénéfices et des risques	2023-07-17	2023-08-13	2	168	03 - 04 - 06
Chef du Service de l'évolution des systèmes	2023-07-18	2023-08-21	1	87	03
Conseiller principal en architecture d'affaires	2023-08-03	2023-09-10	1	69	03 - 06
Chef du Service de l'évolution des solutions d'encaissement	2023-08-07	2023-09-04	1	99	03 - 06
Chef du Service des produits liés à la vérification	2023-08-21	2023-09-10	1	181	03 - 04 - 06
Directeur des communications fiscales	2023-08-21	2023-09-10	1	28	03

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2024-2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pendant l'année 2023-2024 (au 31 janvier 2024) (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nombre de postes offerts ¹	Nombre de personnes postulantes	Région administrative ²
Technicien en inspection	2023-08-22	2023-10-03	s. o.	397	03 - 06
Avocat plaidant dans le domaine du droit criminel et pénal	2023-08-28	2023-09-17	5	49	03 - 06
Adjoint exécutif à la direction	2023-08-28	2023-09-17	1	299	03 - 04 - 06
Stagiaire en développement durable	2023-08-31	2023-09-20	1	123	03 - 06
Conseiller en expérience utilisateur	2023-09-05	2023-09-24	2	135	Toutes
Professionnel en traitement des litiges fiscaux (représentations devant la cour)	2023-09-11	2023-10-09	1	116	03 - 06
Directeur principal des projets et de l'évolution des solutions d'affaires	2023-09-11	2023-10-01	1	170	03 - 06
Chef de service des produits liés à la déclaration des taxes	2023-09-15	2023-10-09	1	170	Toutes
Chargé de projet (niveau expert)	2023-09-18	2023-10-08	2	107	Toutes
Coordonnateur des communications externes (niveau expert)	2023-10-04	2023-10-24	1	108	03
Opérateur à l'insertion et à l'impression	2023-10-10	2023-10-29	s. o.	64	03
Manœuvre au traitement et à la distribution de courrier	2023-10-10	2023-10-29	1	115	06
Manœuvre à la distribution (chauffeuse ou chauffeur)	2023-10-10	2023-10-29	1	24	06
Conseiller en expérience client (niveaux standard et expert)	2023-10-16	2023-11-05	2	631	Toutes
Conseiller en gestion du changement (niveau expert)	2023-10-16	2023-11-05	1	85	Toutes
Contrôleur de projet (PCO) (niveau expert)	2023-10-16	2023-11-05	2	80	Toutes
Contrôleur de projet (PCO)	2023-10-16	2023-11-05	2	154	Toutes

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2024-2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pendant l'année 2023-2024 (au 31 janvier 2024) (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nombre de postes offerts ¹	Nombre de personnes postulantes	Région administrative ²
Conseiller en gestion de projet	2023-10-16	2023-11-05	1	299	Toutes
Conseiller en développement des compétences (niveaux standard et expert)	2023-10-16	2023-11-05	2	232	Toutes
Conseiller en amélioration continue (niveau expert)	2023-10-16	2023-11-05	1	144	Toutes
Avocat ou notaire en rédaction législative	2023-11-06	2023-11-26	1	45	Toutes
Coordonnateur du Programme de gestion de l'exemption fiscale des Premières Nations en matière de taxes	2023-11-10	2023-12-04	1	108	Toutes
Préposé aux renseignements	2023-12-11	2024-01-07	s. o.	1 229	Toutes
Conseiller en gestion des risques et des bénéfices (niveau expert)	2023-11-20	2023-12-10	2	129	03 - 04 - 06
Directeur du budget et de l'optimisation financière	2023-11-20	2023-12-10	1	96	Toutes
Chauffeur-livreur ⁴	2023-12-07	2024-01-07	1	61	06
Conseiller en communication	2023-12-07	2024-01-07	1	384	03 - 06
Technicien au service à la clientèle	2023-12-12	2024-02-04	s. o.	1 941	Toutes
Commis ou auxiliaire aux opérations	2024-01-03	2024-01-28	s. o.	1 095	03 - 06
Chef de service de l'expertise en gestion documentaire	2024-01-03	2024-01-28	1	155	03 - 06
Professionnel en vérification	2024-01-08	2024-01-28	s. o.	695	03 - 06
Conseiller en optimisation et aux mandats de la paie	2024-01-15	2024-02-04	1	210	03 - 06
Technicien en recouvrement fiscal	2024-01-16	2024-02-11	s. o.	772	Toutes

AUDITION DE REVENU QUÉBEC 2024-2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Liste des appels de candidatures externes qui se sont tenus pendant l'année 2023-2024 (au 31 janvier 2024) (suite)

Titre de l'appel de candidatures	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nombre de postes offerts ¹	Nombre de personnes postulantes	Région administrative ²
Avocat au contentieux – Faillite et insolvabilité	2024-01-23	2024-02-11	1	8	06
Juriste	2024-01-29	2024-02-18	1	96	03 - 06
Technicien en recherche d'information	2024-01-29	2024-02-18	1	380	03

1. Le nombre de postes offerts est estimé. Les bassins de candidatures sont utilisés afin de combler les besoins actuels et à venir. La mention « s. o. » signifie qu'il n'y a pas eu un nombre d'embauches précis, que ce bassin est actif et permet d'embaucher tout au long de l'année.
2. Toutes les régions administratives du Québec
3. Il s'agit de la classe 232 – Manœuvres à la distribution. Le titre a été adapté dans un souci d'attraction externe. Ces postes se retrouvent à la Direction générale du centre gouvernemental de traitement massif. Le titulaire assure le traitement du courrier, la messagerie intergouvernementale, la cueillette, la livraison ainsi que la préparation postale.
4. Il s'agit de la classe 232 – Manœuvres à la distribution. Le titre a été adapté dans un souci d'attraction externe. La notion de livreur a été ajoutée à celle de chauffeur pour une meilleure compréhension du candidat.



QUESTION 2

Recettes fiscales récoltées dans le cadre de successions. Ventilation depuis 2010 :

- a) par décile de revenus;
- b) pour le 1 % des contribuables décédés ayant les revenus les plus élevés.

RÉPONSE

TABLEAU 1
Estimation des recettes fiscales¹ provenant de successions²

Revenu total	2022 au 31 janvier 2024
Moins de 50 000 \$	11 922 399 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	6 248 450 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	10 605 670 \$
200 000 \$ ou plus	84 670 284 \$
Total	113 446 804 \$

1. L'estimation des recettes fiscales correspond à l'impôt à payer (ligne 150.2 de la TP-646) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 153, 154 et 156 de la TP-646) lorsque le résultat est positif.
2. Seules les déclarations de revenus des fiducies (TP-646) dont la case 7c est cochée et pour lesquelles l'écart entre la date de décès et la date de production de la déclaration est inférieur à 8 ans ont été retenues.

TABLEAU 2
Estimation des recettes fiscales¹ récoltées auprès du 1 % des successions² ayant les revenus les plus élevés

Revenu total	2022 au 31 janvier 2024
Total	67 872 409 \$

1. L'estimation des recettes fiscales correspond à l'impôt à payer (ligne 150.2 de la TP-646) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 153, 154 et 156 de la TP-646) lorsque le résultat est positif.
2. Seules les déclarations de revenus des fiducies (TP-646) dont la case 7c est cochée et pour lesquelles l'écart entre la date de décès et la date de production de la déclaration est inférieur à 8 ans ont été retenues.



QUESTION 3

Recettes fiscales récoltées auprès de contribuables décédés dans l'année. Ventilation depuis 2010 et par secteur :

- a) par décile de revenus;
- b) pour le 1 % des contribuables décédés ayant les revenus les plus élevés.

RÉPONSE

TABLEAU 1
Estimation des recettes fiscales¹ récoltées auprès des contribuables décédés² dans l'année d'imposition visée

Revenu total	2022 au 31 janvier 2024
Moins de 50 000 \$	18 334 882 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	45 630 605 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	75 306 832 \$
200 000 \$ ou plus	411 586 881 \$
Total	550 859 200 \$

- 1. L'estimation des recettes fiscales correspond aux impôts cotisations (ligne 450 de la TP-1) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 455, 456, 458, 459, 460, 462, 463, 464 et 466 de la TP-1) lorsque le résultat est positif.
- 2. Pour un particulier dont la date de décès est dans l'année d'imposition visée, seule la déclaration de revenus principale a été retenue.

TABLEAU 2
Estimation de recettes fiscales¹ récoltées auprès du 1 % des contribuables décédés² ayant les revenus les plus élevés

Revenu total	2022 au 31 janvier 2024
Total	260 437 154 \$

- 1. L'estimation des recettes fiscales correspond aux impôts cotisations (ligne 450 de la TP-1) moins les crédits d'impôt remboursables (lignes 455, 456, 458, 459, 460, 462, 463, 464 et 466 de la TP-1) lorsque le résultat est positif.
- 2. Pour un particulier dont la date de décès est dans l'année d'imposition visée, seule la déclaration de revenus principale a été retenue.



QUESTION 4

Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010. Nouvelles mesures mises en place dans l'année écoulée.

RÉPONSE

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, les mesures et activités de Revenu Québec visant à lutter contre l'évasion et l'évitement fiscal, ainsi qu'à favoriser la conformité volontaire, ont permis de récupérer 2 951,9 M\$.

Par ailleurs, depuis 2020-2021, la valeur cumulative des avis de cotisation délivrés en planifications fiscales agressives (PFA) et en divulgations volontaires s'élève à 2 035,6 M\$ (au 31 janvier 2024). Au cours des dernières années, les mesures mises en place visaient davantage à favoriser la conformité volontaire des contribuables, ainsi qu'à encadrer les nouveaux modèles d'affaires afin de maintenir l'équité fiscale.

Encadrement de l'économie collaborative (plateforme numérique d'hébergement)

- Le 21 mars 2019, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2019-2020* la mise en place d'une nouvelle mesure visant les personnes qui exploitent une plateforme numérique d'hébergement. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, ces personnes ont l'obligation de s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement, de percevoir cette taxe et de la remettre à Revenu Québec.
- Plusieurs actions ont été réalisées en lien avec cette annonce, notamment :
 - démarchage de tous les exploitants de plateformes numériques d'hébergement facilitant la fourniture d'unités d'hébergement au Québec;
 - inscription de 17 exploitants de plateformes numériques d'hébergement au fichier de la taxe sur l'hébergement (la liste en ligne est à jour au 19 février 2024);
 - modification des pages Web de Revenu Québec;
 - mise en place d'un plan de communication.
- Le 10 mars 2020, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2020-2021* qu'il consultera les différentes plateformes numériques intervenant dans le domaine de l'économie collaborative afin de trouver des solutions efficaces pouvant contribuer à mieux informer les fournisseurs à l'égard de leurs obligations fiscales.



- Les travaux du comité consultatif mis en place à la suite de cette annonce se sont poursuivis :
 - plusieurs rencontres du comité consultatif ainsi que des rencontres bilatérales ont eu lieu afin d'analyser les solutions;
 - les représentants des plateformes étaient tous d'accord à l'effet d'améliorer les informations disponibles à leurs utilisateurs afin de faciliter la conformité à leurs obligations fiscales. Certaines plateformes avaient d'ailleurs apporté des modifications pour l'année d'imposition 2022;
- Dans le cadre du budget présenté le 19 avril 2021, le ministre des Finances du Canada a annoncé l'application de la TPS/TVH sur l'ensemble des fournitures de logements provisoires au Canada facilitée par une plateforme numérique. Les exploitants d'une plateforme de logements devront tenir des registres et envoyer des renseignements à l'Agence du Revenu du Canada (ARC), y compris des renseignements sur les propriétaires, ou les fournisseurs, tiers sous-jacents qui utilisent leurs plateformes. Conséquemment, le 4 juin 2021, le gouvernement du Québec a approuvé la loi qui permet d'apporter certaines modifications au régime de la TVQ afin qu'il soit harmonisé avec la TPS.
- Le projet de loi du Québec contenant les mesures d'harmonisation a été sanctionné. Les mesures qui y étaient proposées sont donc entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021 au Québec.

Fournisseurs hors Québec

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, les entreprises situées à l'extérieur du Canada qui vendent aux consommatrices québécoises et aux consommateurs québécois des biens incorporels (par exemple, un abonnement électronique à un journal), ou encore des services (par exemple, la diffusion de musique en temps réel) doivent être inscrites au fichier de la TVQ en utilisant le nouveau service d'inscription désignée de Revenu Québec, percevoir cette taxe et la remettre.
- Depuis le 1^{er} septembre 2019, les mêmes exigences s'appliquent aux entreprises canadiennes hors Québec et inscrites au fichier régulier de la TPS/TVH. De plus, ces entreprises ont maintenant l'obligation de percevoir la TVQ payable sur les biens meubles corporels qu'elles vendent aux Québécoises et aux Québécois.
- En outre, dans le cadre de la publication de sa mise à jour économique du 30 novembre 2020, le gouvernement du Canada a proposé d'assujettir certains exploitants de plateformes de distribution et les vendeurs non-résidents de biens meubles corporels à l'obligation de s'inscrire en suivant les règles habituelles de la TPS/TVH, de la percevoir et de la remettre à l'ARC. Suivant cette annonce, Revenu Québec a collaboré avec le ministère des Finances du Québec afin d'adopter des mesures semblables.
- Depuis le 1^{er} juillet 2021, la TVQ doit être perçue sur la vente de biens meubles corporels effectuée par des fournisseurs étrangers (directement ou par l'entremise d'une plateforme) et livrés au Québec, ainsi que sur toute location d'un logement provisoire situé au Québec et effectuée par l'entremise d'une plateforme d'hébergement.
- Au 31 janvier 2024, les fournisseurs non-résidents (1 690) ont remis un montant de 1 612 M\$ de TVQ à Revenu Québec.



Attestation de Revenu Québec – secteur de l'entretien d'édifices publics

- Dans son *Discours sur le budget 2019-2020*, le ministre des Finances du Québec a annoncé l'élargissement de l'attestation au secteur de l'entretien des édifices publics afin de contrer les problématiques observées dans ce secteur.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, les mesures prévues dans le projet de loi 41 sont en vigueur. Les entreprises d'entretien et leurs sous-contractants doivent respecter de nouvelles obligations liées à l'attestation de Revenu Québec.
- Ces obligations s'appliquent, peu importe le niveau de sous-traitance, aux entreprises titulaires d'un certificat d'inscription au fichier de la taxe de vente du Québec, dans les deux cas suivants :
 - le total des coûts du ou des contrats conclus entre un même sous-contractant et une même entreprise d'entretien est égal ou supérieur à 10 000 \$ (excluant les taxes) au cours d'une année civile (pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2021, la partie du coût du contrat attribuable à des travaux d'entretien effectués avant cette date ne doit pas être prise en compte);
 - un contrat d'entretien à durée indéterminée se poursuit ou est conclu entre ces deux parties après le 1^{er} janvier 2021, peu importe la valeur de ce contrat.
- Seuls les travaux d'entretien et les édifices publics définis dans le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec et le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal sont visés.

Monnaies virtuelles – cryptomonnaie

- Le gouvernement annonçait, dans son *Discours sur le budget 2020-2021* du 10 mars 2020, un plan pour accentuer les interventions dans le secteur financier et dans la nouvelle économie.
- Afin de donner suite à cette annonce, un comité interorganismes portant sur les cryptomonnaies a été créé. Ce groupe, réunissant notamment des spécialistes de Revenu Québec, de l'Autorité des marchés financiers, des corps policiers et du ministère des Finances du Québec, vise à proposer des solutions innovantes afin de mieux encadrer ce secteur. L'ARC participe aussi à ce comité.
- Un plan d'action interorganismes a été élaboré. Les travaux du comité visent à permettre, entre autres, d'alimenter les réflexions sur la prévention de la fraude et le recours aux actifs virtuels dans l'élaboration de stratagèmes d'évasion fiscale, d'évitement fiscal ou de blanchiment d'argent.
- Le plan d'action de Revenu Québec mis en œuvre pour l'année 2021-2022 a été reconduit pour les années 2022-2023 et 2023-2024. Ses principaux objectifs sont :
 - la conformité fiscale en informant les contribuables de leurs obligations fiscales pour favoriser l'autocotisation;
 - le contrôle fiscal en amont et la détection des cas à risque élevé d'évasion fiscale ou d'évitement fiscal.
- Depuis l'année d'imposition 2020, les formulaires de déclaration de revenus et de renseignements, ainsi que les guides ont été bonifiés en ajoutant des questions et des sections spécifiques sur les monnaies virtuelles.



- Le plan de communication mis en œuvre en 2020-2021 a été reconduit en 2021-2022 et en 2022-2023. Ce plan inclut une campagne publicitaire afin de sensibiliser la clientèle. Des bannières publicitaires, des vidéos et des messages dans les médias sociaux peuvent être vus ou consultés sur le Web.
- Divers programmes spécifiques de contrôle ont été mis en place afin d'identifier les contribuables qui ne déclarent pas les revenus découlant de telles transactions.

Facturation obligatoire dans le secteur du transport rémunéré de personnes

- Depuis le 1^{er} novembre 2021, tous les exploitants d'entreprise de taxi doivent respecter l'ensemble des mesures en vigueur. Ces nouvelles mesures s'appliquent tant aux chauffeurs de taxi traditionnel et de limousine qu'aux chauffeurs qui effectuent du transport rémunéré de personnes sous un nouveau modèle d'entreprise comme Uber.
- Les exploitants visés par les mesures sur la facturation obligatoire doivent produire une facture au moyen d'un système d'enregistrement des ventes (SEV) certifié par Revenu Québec et remettre cette facture au client. En parallèle, le SEV transmet les données de transactions au MEV-WEB, un environnement infonuagique. Ce dernier s'occupe de traiter l'information et de la déverser quotidiennement dans les systèmes informationnels de Revenu Québec.
- Différents placements média ont été effectués afin d'informer le grand public des nouvelles mesures dans ce secteur et, ainsi, de sensibiliser la clientèle à demander une facture pour les services de transport rémunéré de personnes.

Facturation obligatoire dans le secteur de la restauration

- Depuis le 1^{er} novembre 2023, une solution technologique remplaçant le module d'enregistrement des ventes (MEV) est déployée par Revenu Québec. Les exploitants ont du 1^{er} novembre 2023 au 31 mai 2025 pour migrer vers la nouvelle solution et transmettre leurs transactions au MEV-WEB au moyen d'un SEV certifié par Revenu Québec.
- Les exploitants qui ouvrent un nouvel établissement de restauration après le 31 octobre 2023 doivent, dès l'ouverture, le munir de la nouvelle solution technologique.
- Un programme de compensation des MEV a également été mis sur pied afin de soutenir financièrement les exploitants ayant dû s'acheter et activer un MEV dans les deux dernières années avant le déploiement, soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2023.

**QUESTION 5**

Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives émises en vertu du programme du MERN pour les 10 dernières années et pour la dernière année. Il s'agit des lignes 241, 250 code 09, et 287 code 04 de la déclaration de revenus des particuliers :

- a) Quel est le montant des crédits d'impôt émis pour des actions accréditives spécifiques aux entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique :
- i. 0711 – Extraction du pétrole et du gaz naturel;
 - ii. 0911 – Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel;
 - iii. 0919 – Autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel;
 - iv. 0921 – Forage à forfait (sauf pétrole et gaz);
 - v. 0929 – Autres services relatifs à l'extraction minière;
 - vi. 3611 – Industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes);
 - vii. 3612 – Industrie des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes;
 - viii. 3699 – Autres industries des produits du pétrole et du charbon;
- ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Quel est le montant pour des actions accréditives émises par des entreprises par localisation du siège social (Québec/extérieur du Québec)?
- c) Quel est le montant déduit moyen par entreprise émettrice?
- d) Quelle proportion des montants recueillis en capital-actions par les entreprises émettrices Revenu Québec a-t-il remboursée à titre de crédit d'impôt? Répartir les montants en fonction des secteurs d'activité, du lieu du siège social, du lieu des activités (opérante au Québec seulement, au Québec et ailleurs, ailleurs seulement), du nombre d'employés, de la taille de l'entreprise et de toute autre catégorie en fonction de laquelle Revenu Québec compile des données à cet effet.
- e) Quel est le montant total payé en impôt pour les particuliers et le nombre de particuliers ayant bénéficié des déductions pour frais d'exploration? Ventiler ces données en fonction de l'âge, du revenu total et de la principale source de revenus.

RÉPONSE

Voir les tableaux présentés à la page suivante.


TABLEAU 1

Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives

	Année d'imposition 2022
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur (ligne 241)	92 961 915 \$
Déduction pour frais d'exploration engagés au Québec donnant droit à une déduction additionnelle (ligne 250, code 09)	193 866 474 \$
Déduction additionnelle relative aux ressources québécoises (ligne 287, code 04)	55 341 664 \$

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 31 janvier 2024.

TABLEAU 2

Montant d'impôt total payé et nombre de particuliers ayant demandé des déductions pour frais d'exploration

	Année d'imposition 2022					
	Ligne 241		Ligne 250, code 09		Ligne 287, code 04	
	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)
Âge						
Moins de 40 ans	268	13 311 556 \$	252	17 165 698 \$	316	20 559 755 \$
De 40 à 54 ans	1 303	131 453 973 \$	1 000	152 288 180 \$	1 268	179 283 220 \$
De 55 à 64 ans	1 380	131 634 244 \$	771	99 361 610 \$	1 008	118 517 095 \$
65 ans ou plus	2 281	103 447 143 \$	477	38 864 667 \$	1 093	102 528 972 \$
Revenu total (ligne 199)						
Moins de 50 000 \$	187	160 410 \$	36	100 356 \$	52	103 519 \$
De 50 000 \$ à 99 999 \$	678	3 751 925 \$	226	1 163 352 \$	308	1 578 882 \$
De 100 000 \$ à 199 999 \$	1 410	20 976 552 \$	480	7 441 998 \$	782	11 575 564 \$
200 000 \$ ou plus	2 957	354 958 029 \$	1 758	298 974 448 \$	2 543	407 631 077 \$
Principale source de revenus						
Emploi	2 145	215 443 365 \$	1 446	192 346 326 \$	1 927	238 069 563 \$
Retraite	1 108	16 363 389 \$	229	2 069 429 \$	493	6 885 165 \$
Entreprise	494	26 039 128 \$	262	17 697 970 \$	347	21 858 172 \$
Placements	1 389	115 709 931 \$	525	91 220 159 \$	849	145 927 509 \$
Autres	96	6 291 102 \$	38	4 346 271 \$	69	8 148 632 \$
Total	5 232	379 846 916 \$	2 500	307 680 155 \$	3 685	420 889 042 \$

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 31 janvier 2024.



QUESTION 6

Revenu Québec compile les données par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés en fonction de 5 indicateurs : l'indicateur d'affaire au Québec (opérante au Québec et/ou ailleurs), nombre d'employés, taille de l'entreprise, compagnie minière ou autre, et siège social au Québec ou à l'extérieur du Québec. Pour les 10 dernières années et pour la dernière année, pouvez-vous divulguer :

- a) La proportion de la part du montant « autre » qui a été versé à des entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel ou 091 – services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?
- b) Les montants et la proportion des montants versés à des entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec dont le siège social se situe dans un état à faible taux d'imposition?
- c) Le motif pour lequel vous avez versé un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec, ainsi que le nom des entreprises ayant bénéficié d'un tel crédit?
- d) Pour chaque indicateur et chaque série temporelle, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et le nombre d'entreprises en ayant bénéficié?
- e) De manière plus spécifique, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui 1 – étaient inopérantes au Québec OU 2 – n'avaient aucun employé?
- f) La répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé en fonction de la taille de l'entreprise, de l'indicateur d'affaire au Québec et de l'indicateur de siège social au Québec?

RÉPONSE

a) Proportion de la part du montant « autre » versé à des entreprises

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés selon le secteur d'activité économique¹

	Année d'imposition ² 2022
06 – 09 : Mines, carrières et puits de pétrole	80 616 511 \$
Autres codes d'activités économiques (CAE)	4 755 513 \$
Proportion des autres CAE	6 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 31 janvier 2024.

- 1. Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons fournir la proportion du montant du crédit qui a été accordé aux entreprises sous les codes d'activités économiques 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel et 091 – Services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel.
- 2. Les données pour l'année d'imposition 2022 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2024, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 91 %.



b) Entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec

Crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec¹

	Année d'imposition ² 2022
Montant	68 646 990 \$
Proportion	80 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 31 janvier 2024.

1. Pour des raisons de confidentialité, les montants pour les sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec et du Canada sont regroupés. Nous ne sommes pas en mesure de cibler les États à faible taux d'imposition.
2. Les données pour l'année d'imposition 2022 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2024, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 91 %.

c) Motif du versement d'un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de fournir les noms. Un crédit est accordé à une société si elle respecte les critères d'exigences soit, dans l'année d'imposition, avoir un établissement au Québec et y exploiter une entreprise. Elle doit également avoir engagé des frais admissibles.

d) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et nombre d'entreprises en ayant bénéficié

Pour des raisons de confidentialité, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (LAF), en raison du nombre limité de sociétés concernées, il n'est pas possible de fournir les données pour l'année d'imposition 2022. L'impôt à payer correspond à la ligne 425 de la déclaration de revenus des sociétés.

e) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui étaient inopérantes au Québec ou n'avaient aucun employé

Cette information n'est pas disponible.

f) Répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés n'ayant aucun personnel en fonction de l'indicateur de siège social au Québec¹

	Année d'imposition ² 2022
Hors Québec	11 095 844 \$
Au Québec	3 712 298 \$

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 31 janvier 2024.

1. Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de fournir la répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun personnel en fonction de la taille de l'entreprise et de l'indicateur d'affaires au Québec.
2. Les données pour l'année d'imposition 2022 sont partielles. En effet, au 31 janvier 2024, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 91 %.



QUESTION 10

Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée, pour l'année écoulée et la comparaison avec l'année précédente. Ventilation par région et pour l'ensemble du Québec, en indiquant :

- a) le nombre de particuliers ou d'entreprises;
- b) le nombre d'unités d'hébergement inscrites.

RÉPONSE

Le 21 mars 2019, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2019-2020* la mise en place d'une nouvelle mesure visant les personnes qui exploitent une plateforme numérique d'hébergement. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, ces personnes ont l'obligation de s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement, de percevoir cette taxe et de la remettre à Revenu Québec.

- a) Nombre de nouvelles inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024

Région administrative ¹	Nombre d'entreprises	Nombre de particuliers	Total de nouvelles inscriptions
01 - Bas-St-Laurent	32	29	61
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	28	39	67
03 - Capitale-Nationale	95	152	247
04 - Mauricie	23	32	55
05 - Estrie	53	89	142
06 - Montréal	34	51	85
07 - Outaouais	30	24	54
08 - Abitibi-Témiscamingue	d. c.	d. c.	15
09 - Côte-Nord	d. c.	d. c.	22
10 - Nord-du-Québec	d. c.	d. c.	d. c.
11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	25	53	78
12 - Chaudière-Appalaches	40	65	105
13 - Laval	d. c.	d. c.	d. c.
14 - Lanaudière	55	98	153
15 - Laurentides	106	184	290
16 - Montérégie	15	22	37
17 - Centre-du-Québec	d. c.	d. c.	18
Total	575	867	1 442

d. c. : données confidentielles en raison du nombre limité de particuliers ou d'entreprises concernés.

1. Les données sont présentées par région administrative et non par région touristique (22 régions disponibles).

- b) Nombre d'unités d'hébergement : Ces informations sont produites par le ministère du Tourisme.

**QUESTION 11**

Le bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Résultats d'inspections dans le secteur de l'hébergement touristique

	2023-2024 au 31 janvier
Nombre d'inspections	2 151
Nombre d'inspections non conformes	663
Nombre de constats d'infraction signifiés ¹	1 427
Nombre de condamnations ¹	1 002
Montant des amendes ¹	4 207 566 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.

**QUESTION 12**

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

La masse salariale pour toutes les activités d'inspection de Revenu Québec s'élève à 5,0 millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024.



QUESTION 13

Les revenus fiscaux bruts amassés par la taxe d'hébergement touristique.

RÉPONSE

Les revenus liés à la perception de la taxe sur l'hébergement sont de 102 M\$ au 31 janvier 2024.



QUESTION 14

Ventilation, par article de loi, du nombre d'infractions constatées aux lois dont le ministère est chargé de l'application.

RÉPONSE

Nombre de constats d'infraction signifiés¹

Activité	2023-2024 au 31 janvier
Enquêtes sur les fraudes fiscales	69
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	234
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	1 652
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et Société de l'assurance automobile du Québec)	158
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	1 427
Inspections dans le secteur des entreprises de services monétaires	208
Inspections dans le secteur du transport rémunéré de personnes	452
Autres activités de contrôle	126
Total	4 326

1. Les constats d'infraction signifiés sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.



QUESTION 15

Ventilation, par article de loi, du nombre de constats d'infractions émis relativement aux lois dont le ministère est chargé de l'application ainsi que de leur valeur monétaire.

RÉPONSE

Considérant que le constat d'infraction ne prend sa valeur qu'au moment de la déclaration de culpabilité, le montant des amendes est présenté au lieu de la peine réclamée.

Amendes (en M\$)¹

Activité	2023-2024 au 31 janvier
Enquêtes sur les fraudes fiscales	8,8
Inspections dans les secteurs de la restauration et des bars	0,7
Inspections dans le secteur du tabac (Revenu Québec et corps policiers)	13,0
Inspections dans le secteur du carburant (Revenu Québec et Société de l'assurance automobile du Québec)	0,1
Inspections dans le secteur de l'hébergement touristique	4,2
Inspections dans le secteur des entreprises de services monétaires	0,6
Inspections dans le secteur du transport rémunéré de personnes	0,6
Autres activités de contrôle	0,1
Total ²	28,2

1. Les montants des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.
2. En raison des arrondissements, il est possible que les totaux des colonnes ne correspondent pas à la somme de leurs éléments.



QUESTION 16

Taux effectif d'imposition sur le revenu :

- a) par décile;
- b) pour le 1 % ayant les revenus les plus élevés;
- c) pour le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés;
- d) pour le 0,01 % ayant les revenus les plus élevés;
- e) pour les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
- f) pour les 100 contribuables ayant les revenus les plus élevés;
- g) pour les 10 contribuables ayant les revenus les plus élevés.

RÉPONSE

TABLEAU 1

Taux effectif moyen d'imposition du Québec pour les particuliers – revenu total par décile (en pourcentage)

Revenu total	2022
1 ^{er} décile	0,1
2 ^e décile	0,1
3 ^e décile	0,7
4 ^e décile	2,7
5 ^e décile	5,2
6 ^e décile	7,1
7 ^e décile	8,7
8 ^e décile	10,2
9 ^e décile	11,7
10 ^e décile	14,9
Total	10,2

TABLEAU 2

Taux effectif moyen d'imposition du Québec pour les particuliers ayant les revenus les plus élevés (en pourcentage)¹

Revenu total	2022
Le 1 % ayant les revenus les plus élevés	16,4
Le 0,1 % ayant les revenus les plus élevés	16,7
Les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés	17,6

1. Pour des raisons de confidentialité, tous les résultats impliquant moins de contribuables que les 1 000 contribuables ayant les revenus les plus élevés ne sont pas présentés.



QUESTION 19

Dépenses encourues et études effectuées quant à l'implantation de déclarations de revenus préremplies.

RÉPONSE

Le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un projet pilote concernant la déclaration de revenus simplifiée (préremplie), le 21 mars 2023, lors du *Discours sur le budget 2023-2024*. Les travaux de mise en place du projet pilote ont été initiés dès le début de 2023-2024 et le projet est financé à même les dépenses de fonctionnement de Revenu Québec.



QUESTION 21

Depuis le 1^{er} mai 2020 et pour chaque année subséquente, le nombre d'enquêteurs de Revenu Québec en service pour faire respecter la réglementation entourant l'hébergement touristique de type Airbnb? Combien de contraventions ont été délivrées par ces mêmes inspecteurs par année depuis 2020? Quelle est la totalité du montant des amendes récoltées par Revenu Québec à ce jour?

RÉPONSE

Le nombre de personnes affectées au secteur de l'hébergement touristique découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

TABLEAU 1
Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs pour toutes les activités d'inspection (en ETC)

	2023-2024 au 31 janvier
Effectif	76,4

TABLEAU 2
Résultats d'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique

	2023-2024 au 31 janvier
Nombre d'inspections	2 151
Nombre d'inspections non conformes	663
Nombre de constats d'infraction signifiés ¹	1 427
Nombre de condamnations ¹	1 002
Montant des amendes ¹	4 207 566 \$

1. Le nombre de constats d'infraction signifiés, le nombre de condamnations ainsi que le montant des amendes sont liés à des infractions constatées durant la période visée ou au cours de périodes précédentes.

**QUESTION 22**

Concernant les contrôles de conformité fiscale dans le milieu de la coiffure depuis 2014 :

- a) quelles sont les pertes fiscales estimées dans ce secteur d'activité selon les plus récentes estimations disponibles;
- b) quels moyens et ressources humaines ont été déployés pour assurer cette conformité;
- c) combien de contrôles fiscaux ont été effectués;
- d) combien de dossiers ont fait l'objet d'une réclamation;
- e) quelles recettes ont été récupérées suite à ces contrôles;
- f) quels sont les moyens que Revenu Québec entend déployer dans le futur pour assurer cette conformité.

RÉPONSE

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 janvier 2024, des avis de cotisation ont été émis à la suite d'un contrôle de 3 157 dossiers de salon de coiffure et de beauté. Les résultats monétaires découlant de ces contrôles s'élèvent à 6,6 M\$.

Par ailleurs, les moyens et les ressources déployés par Revenu Québec par secteur d'activité découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle. De plus, l'évaluation des pertes fiscales relève du ministère des Finances du Québec.



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Troisième groupe d'opposition

**QUESTION 1**

Il s'agit de la question numéro 54 de la demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition adressée au ministère de la Famille.

Indiquer les mesures de contrôle mises en place par le ministère afin d'assurer que les sommes allouées par le biais des crédits d'impôt correspondent à des places réellement utilisées ou indiquer les autres mesures mises en place par le ministère pour assurer une saine gestion des fonds publics.

RÉPONSE

Revenu Québec est attentif à la bonne gestion de l'ensemble des crédits d'impôt qu'il administre dans un souci d'équité. Pour ce faire, diverses activités de contrôle fiscal sont effectuées afin que ces crédits soient versés conformément aux règles établies, c'est le cas notamment pour le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et les versements anticipés s'y rapportant. Toutefois, les mesures de contrôle fiscal découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec, qui est confidentielle.

**QUESTION 2**

Il s'agit de la question numéro 37 de la demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition adressée au ministère des Finances du Québec.

Fournir le nombre d'inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.

RÉPONSE

Il n'est pas de la responsabilité de Revenu Québec de réaliser des inspections auprès des services de garde non subventionnés concernant le nombre de places réellement utilisées. Toutefois, concernant l'octroi des crédits d'impôt, des activités de vérification sont réalisées au même titre que pour d'autres crédits, notamment à la suite de la réception d'indices ou de dénonciations, le but étant, d'une part, de s'assurer de la cohérence de l'information transmise par les fournisseurs de services de garde et les citoyennes et citoyens et, d'autre part, de l'admissibilité des demandes à ce crédit d'impôt. Des activités de contrôle sont également effectuées par Revenu Québec afin de récupérer des sommes versées indûment, mais également pour éviter de les déboursier. Parmi celles-ci, notons les contrôles liés aux versements anticipés, la vérification a priori, soit dès la réception de la déclaration de revenus, la vérification a posteriori et lors de la réception d'une nouvelle demande de crédit pour frais de garde d'enfants.



QUESTION 3

Il s'agit de la question numéro 64 de la demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition adressée au ministère des Finances du Québec.

Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire.

RÉPONSE

Résultats en divulgation volontaire

	2023-2024 au 31 janvier
Récupération totale pour les lois fiscales du Québec	80,8 M\$



Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite

Opposition officielle

- NR1 Prévisions d'embauches et des augmentations salariales ventilées par catégorie d'employés.
La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 37.
-
- NR2 Montant versé par le gouvernement fédéral pour la perception et l'administration de la TPS.
La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 33.
-
- NR3 Montant prévu par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.
La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements particuliers – Opposition officielle » sous la question 67.
-
- NR4 Ventilation des amendes envoyées pour la lutte contre le travail au noir, la lutte contre le commerce illicite et la lutte contre les crimes économiques. Pour chacune de ces catégories, ventilation par année des montants récupérés et par région. Indiquer les moyens mis en place pour chaque catégorie et les critères d'évaluation de celles-ci.
La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux » sous la question 65.

Deuxième groupe d'opposition

- NR5 Indiquer les mesures correspondant à une analyse différenciée des sexes (ADS) intégrées aux données pour l'année écoulée, ainsi que les mesures à venir.
Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
-
- NR6 Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS)?
Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
-
- NR7 Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives.
La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.
-
- NR8 Ventiler le recours aux REERs :
a) quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
b) en valeur moyenne, par décile de revenus;
c) en valeur totale, par décile de revenus;
d) indiquer le coût fiscal total, par déciles de revenus.
La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.
-
- NR9 Ventiler le recours aux CELIs :
a) quant à la proportion des contribuables y ayant recours, par décile de revenus;
b) en valeur moyenne, par décile de revenus;
c) en valeur totale, par décile de revenus;
d) indiquer le coût fiscal total, par décile de revenus.
La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.
-
- NR10 Dépenses encourues et études effectuées pour mettre à jour les données relatives aux pertes fiscales découlant des paradis fiscaux, de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale.
La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.

Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite (suite)

NR11 Nombre (et taux correspondant) de contribuables détenant un statut d'immigration temporaire ou de demandeur d'asile, depuis 2019 (par année), tel qu'il appert notamment de leur numéro d'assurance sociale débutant par le chiffre 9 :
a) préciser le statut d'immigration temporaire (TET, étudiants, etc.);
b) demandeurs d'asile.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR12 Nombre (et taux correspondant) de contribuables détenant le statut de résident permanent du Canada, depuis 2019 (par année).

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR13 Pourcentage de la recette fiscale québécoise provenant de contribuables détenant un statut d'immigration temporaire (travailleur étranger temporaire, étudiant) ou de demandeur d'asile, depuis 2019 (par année).

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR14 Pourcentage de la recette fiscale québécoise provenant de contribuables détenant le statut de résident permanent du Canada, depuis 2019 (par année).

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Troisième groupe d'opposition

NR15 Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.
(question 61 référée par le ministère des Finances du Québec)

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR16 Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l'entente avec Netflix.
(question 62 référée par le ministère des Finances du Québec)

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

NR17 Copie des études, analyses, recherches, sondages, scénarios et projections concernant l'assujettissement des fournisseurs étrangers de services et de biens incorporels comme Netflix depuis janvier 2019.
(question 63 référée par le ministère des Finances du Québec)

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.